

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale de Lettres

Téléphone
04 72 80 60 83
04 72 80 60 09
04 72 80 63 83
Télécopie
04.72.80.63.37
Courriel
ipr@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Lyon, le 3 octobre 2017

L'inspection pédagogique régionale de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
Lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2017 des IA-IPR de Lettres

Chères collègues, chers collègues,

Le 28 août 2017, Madame la rectrice a ouvert la réunion de rentrée des personnels d'encadrement en exprimant la volonté de continuer de construire « une École de la confiance pour une société de la confiance », en mentionnant les trois principes du projet ministériel : la République, l'excellence et la bienveillance. Ces principes orientent trois axes de la politique éducative dans l'académie : l'acquisition des savoirs fondamentaux, l'autonomie et l'évaluation pour des parcours ambitieux et une École de l'excellence, une École bienveillante et ouverte sur le monde pour la réussite de tous les élèves.

Comme tous les enseignements, les Lettres, classiques et modernes, contribuent activement à la mise en œuvre de la politique éducative dans toutes ses perspectives. En cette rentrée 2017, plusieurs d'entre elles s'inscrivent dans la continuité, d'autres sont nouvelles. Certaines concernent l'ensemble du parcours de l'enseignement secondaire, d'autres sont spécifiques au collège ou au lycée. Elles s'inscrivent dans la continuité des priorités données, cette année, à l'enseignement primaire, qui doit retenir aussi toute l'attention des professeurs, particulièrement de collège, pour garantir la cohérence des parcours d'apprentissage.

Les parcours éducatifs

Conçus comme un continuum, les parcours éducatifs doivent permettre à chaque élève de construire une scolarité cohérente répondant à ses besoins et à ses aspirations :

Le parcours AVENIR : proposé à tous les élèves de la Sixième à la Terminale depuis 2015, il permet la découverte du monde économique et professionnel, pour faciliter le choix d'orientation de l'élève, donné à sa famille depuis deux ans. [Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir \(BOEN n°28 du 9-7-2015\)](#)

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) : de l'école au lycée, il a pour objectif de lutter contre les inégalités d'accès aux arts et à la culture. [Le parcours d'éducation artistique et culturelle \(circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9](#)

[mai 2013\)](#)

[Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle](#) (JO du 7 juillet 2015)

[Circulaire n° 2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents](#) (BO du 6 juillet 2017)

Le parcours Citoyen : de l'école au lycée, il vise à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

[Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016](#)

Le parcours éducatif de santé (PES) : de l'école maternelle au lycée, il concourt à la démarche de promotion de la santé (éducation, prévention, protection).

[Circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016.](#)

Les parcours d'excellence : en éducation prioritaire et dans les territoires isolés, la mise en place des parcours d'excellence de la Troisième au baccalauréat vise une meilleure préparation de l'orientation des élèves. L'année scolaire 2017-2018 permet, après la généralisation à tous les collèges Rep+, l'extension du dispositif aux collèges Rep et la mise en œuvre au lycée du suivi individualisé des élèves de la classe de 3e Rep+ ayant intégré le dispositif à la rentrée 2016. [Instruction n° 2016-124 du 5-8-2016](#) (BO du 25 août 2016).

Corollaire de ces parcours éducatifs, une nouvelle culture de l'évaluation se met en place progressivement, qui se doit d'être plus juste et plus harmonieuse, où l'exigence reste constitutive de la bienveillance. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de 2013 stipule que « les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles ».

Le collège

L'organisation du temps scolaire des enseignements au collège est modifiée par l'[arrêté du 16 juin 2017](#). L'offre d'enseignement est enrichie selon le choix de chaque établissement. Les enseignements seront composés d'enseignements obligatoires - enseignements communs et enseignements complémentaires - ainsi que d'enseignements facultatifs.

Les enseignements facultatifs :

- latin et/ou grec (cycle 4)
- bilangues : langue vivante étrangère ou régionale (cycle 3)
- langues et cultures régionales (cycles 3 et 4)
- langues et cultures européennes (cycle 4)

Les enseignements complémentaires :

Pour les enseignements pratiques interdisciplinaire (EPI) et l'accompagnement personnalisé, l'établissement aura le choix des thématiques et des modalités, ces enseignements contribuant, comme les autres, à la mise en œuvre des différents parcours.

L'instauration d'un temps d'étude accompagnée, dont la mise en place est annoncée pour la rentrée des congés scolaires d'automne, sera proposé aux collégiens pour faire leurs devoirs. Les sites du ministère mettent en ligne des éléments d'information et de formation :

<http://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html>

<http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>

Des informations utiles sont aussi disponibles, plus largement, sur l'accompagnement des collégiens à la page suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid48653/les-dispositifs-d-accompagnement-des-collegiens.html>

La réforme des contenus d'enseignement et de l'organisation de la scolarité obligatoire conduit à la rénovation de l'évaluation des acquis des élèves. Le niveau de maîtrise du socle commun est apprécié en fin de cycle et doit tenir compte de la nature transversale des connaissances et des compétences, ainsi que du caractère progressif de leur acquisition. Des ressources sont disponibles sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun-et-l-evaluation-des-acquis.html>

<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html#lien2>

Le livret scolaire unique du CP à la Troisième (LSU) est l'instrument de l'information des familles sur le parcours scolaire de leur enfant. L'application Folios rend compte des parcours et conserve trace du travail et des activités de l'élève, à l'école et hors école, dans un compte personnel. L'application permet aussi de disposer d'informations et de documentations pour les parcours de l'élève :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/parcours_et_folios/75/8/presentation_FOLIOS_07_2016_614758.pdf

Les professeurs ont pu mesurer combien les connaissances et les compétences portées par les Lettres irriguent l'ensemble des domaines du socle commun. Le travail mené ces dernières années par les professeurs pour harmoniser cette évaluation et la rendre toujours plus juste, a permis de prendre en compte et de mettre en valeur la diversité de notre discipline, mais aussi ses spécificités, qui font sa complexité. Les dispositifs d'évaluation, dont les IA-IPR de Lettres ont pu prendre connaissance, attestent le travail important réalisé par les équipes, mais aussi le rôle déterminant de cette discipline pour l'acquisition du socle dans toutes ses composantes.

Le lycée

Le Ministre a annoncé une consultation à venir à propos du lycée.

Le lycée a vocation à préparer les lycéens à devenir étudiants. Les parcours AVENIR et les

parcours d'excellence, mentionnés précédemment, sont aussi les lieux de mise en œuvre des mesures pour faciliter la transition vers l'enseignement supérieur et le continuum Bac - 3/Bac +3 :

<http://eduscol.education.fr/cid73382/la-liaison-lycee-enseignement-superieur.html>

À compter de la rentrée scolaire 2017 débute pour une durée de trois ans une expérimentation, permise par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, visant à admettre de droit tous les élèves de baccalauréat professionnel en Sections de technicien supérieur (STS). L'objectif est de passer d'un processus de sélection à un processus d'orientation en STS, et de faciliter les poursuites d'études en STS des élèves qui disposent d'un niveau de maîtrise suffisant attesté par l'équipe pédagogique de la classe terminale et qui pourront, à terme, y être admis de droit (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France).

À la rentrée 2017, les lycéens qui le souhaitent peuvent suivre un parcours numérique continu de la Seconde à la Terminale : enseignement d'exploration Informatique et création numérique, ICN, enseignement facultatif de 2h en Première S, ES, L, étendu à la Terminale ES et L cette année, la Terminale S disposant déjà de l'enseignement de spécialité Informatique et Sciences du numérique (ISN). À ce titre est annoncé un cadre de référence des compétences numériques :

<http://eduscol.education.fr/cid111189/cadre-de-referance-des-competences-numeriques-pour-l-ecole-et-le-college.html>

Pour la classe de Terminale, les nouvelles œuvres au programme sont, en latin, « Le festin de Trimalcion » in Pétrone, Le Satiricon et en grec, Ménandre, Le Dyscolos. Des formations à candidatures institutionnelles sont prévues dont vous serez informé.e.s par un courriel sous couvert de mesdames et messieurs les chef.fe.s d'établissement. Madame Bretin-Chabrol présentera l'œuvre de latin et Monsieur Cusset celle de grec.

Le Bulletin officiel n°23 du 29 juin 2017

(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117979) comporte des précisions et des pistes de réflexion fort utiles, ainsi qu'une riche bibliographie.

En Terminale littéraire entrent au programme La Princesse de Montpensier, de Madame de La Fayette, et son adaptation filmique par Bertrand Tavernier, dans le cadre du domaine d'étude "Littérature et langages de l'image". Le BOEN n°11 du 16 mars 2017 apporte éléments de réflexion et pistes biblio-sitographiques. Les professeurs assurant cet enseignement ont été destinataires d'un courrier les invitant à s'inscrire à la formation institutionnelle, qui sera assurée le 29 novembre, au Centre Académique Michel Delay de Vénissieux, par deux universitaires, Messieurs Laurent Thirouin et Benjamin Labé.

Le nouveau thème au programme du BTS « Corps naturel, corps artificiel » est publié au [Bulletin Officiel n°9 du 2 mars 2017](#). Le thème n°1 est donc « L'extraordinaire », qui demeure et que l'on étudiera pour la dernière année en vue de la session 2018, « Corps naturel, corps artificiel » étant la thématique n°2 prévue pour les sessions 2018 et 2019. Une formation à candidature institutionnelle est prévue dont vous serez informé.e.s par l'envoi d'un courriel sous couvert de mesdames et messieurs les chef.fe.s d'établissement.

Les œuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique au lycée

sont publiées dans le BOEN n°45 du 8 décembre 2016. En Terminale L, le film de C. Chaplin *Les Lumières de la ville* est au programme de l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel, à côté de *Charulata* de S. Ray et de *Nostalgia de la luz* de P. Guzman. En théâtre, *Britannicus* de Racine s'ajoute au thème « Figaro, un personnage en verve et en musique » et à la pièce d'O. Py *Illusions comiques*. Ces œuvres ont vocation à être travaillées dans toutes les classes. La formation consacrée au film de C. Chaplin aura lieu le 21 novembre à l'Institut Lumière. Un courrier vous sera adressé à ce sujet en temps utile.

Un bilan des EAF sera disponible en ligne sur le site académique Lettres.

La [Délégation académique à la culture](#) (DAAC) accompagne le travail sur la lecture et l'écriture tout au long de l'année : par exemple, les [Quais du Polar](#), le [prix Roger-Kowalski des lycéens](#) pour la poésie contemporaine, les [Assises Internationales du Roman \(AIR\)](#), le dispositif [Graines de lecteurs](#) pour les élèves de cycle 3 et 4. Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) organise dans l'académie le prix [Mediatiks](#) des journaux et radios scolaires, autant d'occasions de rencontrer des textes, mais aussi des auteurs qui soutiendront le travail des enseignants.

La formation

La formation initiale

Les professeurs stagiaires de Lettres de l'enseignement public ont été accueillis par Madame la rectrice le 29 août 2017 ; les professeurs stagiaires de l'enseignement privé des concours externes l'ont été le 24 août et ceux des concours internes le 30 août 2017.

Le 29 août 2017 après-midi, les IA-IPR de Lettres ont tenu la réunion d'accueil pour les stagiaires de Lettres du public au collège La Tourette.

2017-2018	PUBLIC	PRIVE
EFFECTIF TOTAL	79	31
LC	8	4
LM	71	27

Sauf cas particuliers, les professeurs stagiaires suivent une formation en alternance à mi-temps, qui comporte un volet en établissement (tutorat) et un volet hors établissement (ESPE, DAFOP).

Nous remercions vivement les professeurs qui ont accepté d'assurer les missions de tutorat. Une réunion de toutes les tutrices et de tous les tuteurs de Lettres aura lieu le mercredi 4 octobre à 13h30 au collège La Tourette, avec les IA-IPR de Lettres. Nous aborderons les points suivants : responsabilités du tuteur, cahier des charges, modalités de formation et d'évaluation des stagiaires. Cette réunion est importante et la présence de toutes les tutrices et de tous les tuteurs est indispensable.

Pour les nouvelles tutrices et les nouveaux tuteurs, une formation aura lieu le mercredi 11 octobre après-midi.

Les professeurs stagiaires sont évalués par leur chef d'établissement, par leur tuteur établissement et par leur tuteur universitaire, qui rédigent des rapports. L'avis des IA-IPR se fonde sur ces rapports et, le cas échéant, sur leurs visites. Tous les stagiaires sont susceptibles de recevoir la visite d'un IA-IPR. Le portail numérique « Astuce » est l'instrument de tous les acteurs de la titularisation pour le suivi et la formation des professeurs stagiaires.

La formation continue

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants du second degré (Agrégation, Capes, Capeps, Capet et CAPLP), de conseillers principaux d'éducation (CPE) et de psychologues de la session 2018 ont lieu jusqu'au 12 octobre.

Toutes les informations figurent dans le Bulletin d'Informations Rectorales (BIR n°1 du 11 septembre 2017) :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/BIR_1/14/0/6DEC_Concours_enseignants_2nd_degre_810140.pdf

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivez-vous-aux-concours-recrutement-education.html>

La préparation à l'agrégation bat son plein. La professeure organisatrice est Madame Estelle Pianese. Quant à la préparation au CAPES interne de Lettres, les professeurs désireux de s'inscrire doivent le faire de toute urgence auprès de Monsieur Laurent Caligaris, Laurent.Caligaris@ac-lyon.fr. Cette dernière préparation est organisée par Monsieur Fabrice Carnet. Michel Figuet, IA-IPR référent pédagogique de ces deux formations, se tient à la disposition des professeurs intéressés.

Les professeurs intéressés par des missions de formation et d'accompagnement peuvent se présenter aux épreuves du CAFFA (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateurs.trices académiques, [BOEN n°30 du 23 juillet 2015](#)). Vous trouverez aussi sur le site académique, onglet « Examens et concours, certifications premier et second degrés » toutes les informations utiles. Présidente du jury, Sylvie Mortellaro se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour l'ASH, le 2CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) est remplacé par le CAPPEI (Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [le BO n° 7 du 7 février 2017](#).

Les professeurs qui souhaitent passer une certification complémentaire dans les domaines du Français Langue Seconde, du cinéma-audiovisuel ou de l'Histoire des arts trouveront les modalités dans le BOEN n°39 du 28 octobre 2004. Les professeurs stagiaires peuvent s'inscrire à l'une ou l'autre de ces certifications ; celle-ci leur sera délivrée sous réserve de leur titularisation. Il convient de consulter régulièrement le Bulletin d'Informations Rectorales

(BIR) pour connaître les délais pour s'inscrire à ces diverses certifications. Catherine Lachnitt pour le FLS et le cinéma et Vincent Tuleu pour le théâtre restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Il existe également une certification LSF (Enseignement en Langue des signes française) définie dans le [BOEN n°48 du 24/12/2009](#). Elle s'adresse aux enseignants des premier et second degrés titulaires ou stagiaires, qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française (L.S.F), dans le cadre de l'enseignement des disciplines pour lesquelles ils ont été qualifiés par concours.

Il convient de consulter régulièrement le Bulletin d'Informations Rectorales (BIR) pour connaître les délais pour s'inscrire à ces divers certificats et certifications.

Le Plan académique de formation est à la disposition des professeurs sur le site académique de Lyon à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/paf/enseignants>

Toutes les informations pour l'inscription et le suivi des candidatures sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ac-lyon.fr/cid96410/personnels-enseignants-education-orientation-titulaires.html>

Rappelons qu'il convient d'élargir la lecture du Plan de formation aux rubriques transversales, culturelles et artistiques, qui proposent des formations liées aux Lettres.

Ressources et documents

Nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site Lettres de l'académie Lyon et à proposer vos contributions :

<https://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres/>

Nous ne revenons pas sur les indications sitographiques des années précédentes, mais mentionnons quelques nouvelles ou récentes ressources numériques, parmi d'autres :

Le portail national des ressources en Lettres est accessible à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/lettres/>

Des ressources d'accompagnement des programmes pour le collège et des outils d'aide à l'évaluation du socle commun en français continuent à être publiées sur :

<http://eduscol.education.fr/pid34186/francais.html>

<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>

Pour suivre le processus de mise en ligne de ces ressources, vous pouvez vous abonner à la liste de diffusion en envoyant un message vide sans objet à : ressources-programmes-2016-subscribe@education.gouv.fr

Le portail « Valeurs de la République » du réseau CANOPE propose des ressources à diffuser largement sur l'égalité filles-garçons et sur l'éducation contre le racisme et

l'antisémitisme :

<https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/valeurs-de-la-republique-des-ressources-pour-vous-accompagner-13.html>

Eduscol propose aussi une page sur l'égalité :

<http://eduscol.education.fr/pid23262/egalite-filles-garcons.html>

Le développement de l'esprit critique chez les élèves est une ambition de l'École. Eduscol propose une page sur les attitudes et les démarches intellectuelles qui caractérisent et permettent de travailler « l'esprit critique ». Un appel à projet figure en bas de page :

<http://eduscol.education.fr/cid107295/former-l-esprit-critique-des-eleves.html>

Signalons le tout nouveau site qui centralise les ressources numériques pour l'École :

<https://myriae.education.fr/>

ainsi que la Banque de Ressources Numériques pour l'École (BRNE) :

<http://eduscol.education.fr/cid105596/banque-de-ressources-numeriques-pour-l-ecole.html>

Le portail Eduthèque propose régulièrement de nouveaux accompagnements pédagogiques de grandes institutions culturelles et scientifiques :

<http://www.edutheque.fr/accueil.html>

De toutes nouvelles ressources pour la culture technique, scientifique et industrielle :

<http://eduscol.education.fr/cid88237/developper-la-culture-technologique-et-industrielle-a-l-ecole-le-projet-eni-ecole-numerique-et-industrie.html>

Le Ministère de l'Éducation nationale soutient enfin plusieurs actions pour la formation et le développement des compétences de programmation informatique :

<https://pixees.fr/classcode/accueil/>

<http://d-clicsnumeriques.org/>

<https://www.code-decode.net/>

<http://capprio.fr/>

Organisation de l'inspection pédagogique régionale de Lettres

Nous joignons à cette lettre les secteurs propres à chaque IA-IPR et la répartition des missions et des dossiers entre les six inspecteurs de Lettres.

Nous vous invitons à écrire directement à l'inspecteur du secteur indiqué ou du dossier concerné. Vous pouvez aussi adresser un courriel au secrétariat des IA-IPR (ipr@ac-lyon.fr), qui se chargera de le transmettre.

Cette année, dix professeur.e.s sont chargé.e.s de mission d'inspection aux côtés des IA-

IPR de Lettres : Mesdames Claire Augé, Caroline Fouletier, Sophie Lefebvre, Claire Mangin, Laurence Paulet, Nathalie Soubrier, Nathalie Souchon, Anne Testeil et Messieurs Fabrice Carnet et Éric Millot.

Nous vous invitons à utiliser votre boîte électronique professionnelle et à la consulter pour les informations que nous diffusons régulièrement par message électronique.

Nous demeurons à votre entière disposition et nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Catherine Lachnitt, Sylvie Mortellaro, Marie Musset,
Nicolas Desormonts, Michel Figuet, Vincent Tuleu.